

Département
 Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
 Pau

Décision du Maire n°01-25 présentée au conseil municipal du treize mai deux mil vingt-cinq

Le treize mai deux-mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

- Effectif légal du Conseil Municipal : 27**
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents physiquement : 19
Nombre de conseillers votants : 25
Date de la convocation : 07/05/2025
Date de la mise en ligne : 14/05/2025

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Danielle SERRESSEQUE	
CROVELLA	Loïc		X	Florent LALUCAA	
ROUZIERES	Nicole				X
LAVIGNE	Gwendoline		X	Martine LAUGE	
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Anne GOUVET	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Pascal MORA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie				X
AUGUSTO	Alain		X	Agnès CASENAVE DIT MILHET	

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Jean-Pierre LACROIX est candidat
 Jean-Pierre LACROIX est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Décision

Décision n°01-25 : Résultat du marché à bon de commande voirie 2025-2028– Attribution à Eurovia

Le Maire de la commune de Gelos,

DÉCIDE

Art 1 – Le marché à bon de commande voirie est attribué à l'entreprise Eurovia pour la période 2025-2028

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi présenté les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

LACROIX Jean-Pierre
